

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 25
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240314-DCM_2024_03_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 14 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2024

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Alain MAISSE, Nathalie CHARLES

POUVOIR : Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA

SECRETAIRE : Christine FELIX

Délibération n°2024_03_03

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-2

Vu les résultats des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu la délibération n°2022_11_01 ayant pour objet l'installation d'une nouvelle conseillère municipale (Madame Marie-Laure JACQUEMOND),

Vu la délibération n°2023_11_02 ayant pour objet l'installation d'un nouveau conseiller municipal (Monsieur Christophe CAVE)

Vu la délibération n°2024_03_01 ayant pour objet l'installation d'une nouvelle conseillère municipale (Madame Nathalie CHARLES),

Vu la délibération n°2024_03_02 du 14 mars 2024 relative à l'élection du Maire,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints.

Monsieur Christian SOULIER propose de fixer le nombre des adjoints au maire de la commune à six.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à la majorité (23 voix pour et 3 abstentions) décide la création de six postes d'adjoints au maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 15 mars 2024

Le Maire,
Christian SOULIER

Le Secrétaire de séance,
Christine FELIX



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 19/03/2023
Publié ou Notifié
le : 19/03/2023